

# Formation L'IA dans le service public : cadre légal, prompts, cas concrets et bonnes pratiques

Formation pratique - 1j - 7h00 - Réf. IHO

Prix : 520 € H.T.

NEW

Cette formation a pour but de permettre aux agents de la fonction publique de comprendre, encadrer et utiliser l'IA générative comme outil d'assistance au travail, en respectant le cadre réglementaire, les obligations RGPD et les bonnes pratiques professionnelles, notamment via la rédaction de prompts efficaces.

## Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de :

- ✓ Expliquer ce qu'est une IA et une IA générative, avec leurs limites
- ✓ Situer l'usage de l'IA dans le cadre du Règlement européen sur l'IA (RIA / AI Act) et du RGPD
- ✓ Identifier les usages autorisés, sensibles ou interdits
- ✓ Rédiger des prompts structurés et adaptés à un contexte professionnel
- ✓ Analyser de manière critique les réponses produites par une IA
- ✓ IA et impact environnemental

## Public concerné

Agents de la fonction publique.

## Prérequis

Aucun

## Méthodes et moyens pédagogiques

### Méthodes pédagogiques

Alternance d'exposés et de travaux pratiques.

### PARTICIPANTS

Agents de la fonction publique.

### PRÉREQUIS

Aucun

### COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

### MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les formations pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque formation ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le participant a bien assisté à la totalité de la session.

## Modalités d'évaluation

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

## Programme de la formation

### 1 Enjeux, usages et compréhension de l'IA dans la fonction publique

- IA et action publique : pourquoi ce sujet aujourd'hui
- Recueil des représentations et questions des agents
- Repères historiques essentiels (Turing, Deep Learning, ChatGPT)
- Ce qu'est une IA : ce qu'elle fait, ce qu'elle ne fait pas
- IA générative vs IA « classique »
- Forces et limites : biais, hallucinations, absence de compréhension réelle

#### Travaux pratiques

Échange sur l'utilisation de l'IA dans un cadre personnel ou professionnel

### 2 Cadre juridique et réglementaire (RGPD et AI Act)

- Rappels essentiels du RGPD : données personnelles, droits des citoyens, obligations des collectivités
- Cas concrets : subventions, vidéosurveillance, newsletter
- Conséquences pratiques pour l'usage d'une IA : données interdites, responsabilités des agents
- Objectif et philosophie du RIA (AI Act)
- Les 4 niveaux de risque
- Focus IA générative dans la fonction publique

#### Travaux pratiques

Utiliser une IA pour définir le RGPD et illustrer avec des cas concrets

### 3 Méthodologie d'usage : le prompt et les bonnes pratiques

- Définition du prompt
- Impact de la qualité du prompt sur les réponses
- Méthodes structurantes de rédaction
- Auto-amélioration et itération avec l'IA

#### Travaux pratiques

Auto-correction et optimisation des résultats

### 4 Gouvernance, sécurité et impacts de l'IA

- Acteurs institutionnels : CNIL, ANSSI, autorités européennes
- Recommandations clés CNIL / ANSSI
- Sanctions possibles et responsabilités
- Impact environnemental de l'IA : mesures et études (ADEME)
- Loi REEN, rapport du CESE, référentiel AFNOR
- Articulation entre impact environnemental et cadre réglementaire

#### Travaux pratiques

Identifier les recommandations CNIL et ANSSI via une IA. Analyser la loi REEN et ses effets sur la fonction publique en lien avec le RIA.

#### MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

#### ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Pour toute question ou besoin relatif à l'accessibilité, vous pouvez joindre notre équipe PSH par e-mail à l'adresse [psh-accueil@orsys.fr](mailto:psh-accueil@orsys.fr).

## Solutions de financement

Plusieurs solutions existent pour financer votre formation et dépendent de votre situation professionnelle.

Découvrez-les sur notre page [Comment financer sa formation](#) ou [contactez votre conseiller formation](#).

## Horaires

Les formations ont lieu de 9h à 17h30, avec une pause de 1h à 1h30 pour le déjeuner.

Les participants sont accueillis à partir de 8h45. Les pauses et déjeuners sont offerts.

Pour les formations de 4 ou 5 jours, quelle que soit la modalité, les sessions se terminent à 16h le dernier jour.

*Ce programme est une création originale, conçu par les équipes pédagogiques d'ORSYS Formation. Toute reproduction, représentation, adaptation ou exploitation, totale ou partielle, sans autorisation préalable écrite d'ORSYS, est strictement interdite. ORSYS se réserve le droit d'engager toute action nécessaire à la protection de ses droits de propriété intellectuelle.*

## Dates et lieux

### CLASSE À DISTANCE

2026 : 4 déc.

2027 : 2 avr., 30 avr., 28 mai, 2 juil., 1 sep., 29 oct., 26 nov., 17 déc.

### LYON

2027 : 2 avr., 28 mai, 1 sep., 26 nov.

### LILLE

2027 : 2 avr., 30 avr., 1 sep., 26 nov.

### STRASBOURG

2027 : 2 avr., 28 mai, 1 sep., 26 nov.

### BRUXELLES

2027 : 2 avr., 28 mai, 1 sep., 17 déc.

### LUXEMBOURG

2027 : 2 avr., 30 avr., 2 juil., 26 nov.

### PARIS LA DÉFENSE

2026 : 27 nov.

2027 : 2 avr., 30 avr., 28 mai, 2 juil., 1 sep., 29 oct., 26 nov., 17 déc.

### AIX-EN-PROVENCE

2027 : 2 avr., 28 mai, 2 juil., 17 déc.

### NANTES

2027 : 2 avr., 28 mai, 2 juil., 26 nov.

### TOULOUSE

2027 : 2 avr., 28 mai, 2 juil., 26 nov.

### GENÈVE

2027 : 2 avr., 28 mai, 2 juil., 17 déc.